



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 décembre 2014
Français
Original : anglais

Trente-cinquième rapport du Secrétaire général sur les opérations des Nations Unies en Côte d'Ivoire

I. Introduction

1. Par sa résolution 2162 (2014), le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 30 juin 2015 le mandat de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et m'a prié de lui présenter un rapport de mi-mandat au plus tard le 15 décembre 2014. Le présent rapport rend compte des faits nouveaux importants survenus depuis mon rapport daté du 15 mai 2014 (S/2014/342), ainsi que de la mise en œuvre du mandat de l'ONUCI. Il contient également les conclusions et recommandations d'une mission d'évaluation des besoins en matière d'assistance électorale effectuée au cours de la période considérée.

II. Situation politique

2. L'élection présidentielle de 2015 approchant, l'évolution de la situation politique en Côte d'Ivoire a été dominée par des manœuvres politiques et des activités de précampagne électorale. Le dialogue politique, au point mort depuis janvier, a repris le 22 mai, à la suite de quoi le Gouvernement s'est engagé à prendre une série de mesures destinées à rétablir la confiance, et notamment à libérer d'autres proches de l'ancien Président Laurent Gbagbo, à accueillir favorablement le retour des exilés volontaires et débloquer leurs comptes bancaires, et à restituer les biens fonciers illégalement occupés.

3. Le 23 juillet, le Gouvernement a annoncé que 275 des 659 personnes arrêtées dans le contexte de la crise postélectorale avaient été libérées sous caution entre le 22 mai et le 21 juillet. Il a également réaffirmé l'engagement du Président Alassane Ouattara selon lequel les personnes rentrées d'exil ne feraient pas l'objet de poursuites judiciaires. Au moins 191 comptes bancaires ont été débloqués depuis cette date et d'autres exilés volontaires sont revenus au pays, dont des officiers de haut rang de l'ancien régime, ainsi que la mère de l'ancien Président Gbagbo, Marguerite Gado, qui est rentrée du Ghana le 12 octobre, mais est décédée le 15 octobre des suites de problèmes liés à son âge. Le Comité chargé de la restitution des sites publics ou privés illégalement occupés, qui est placé sous l'égide du Gouvernement, a avancé dans ses travaux et indiqué qu'au 1^{er} décembre, sur les 901 réclamations reçues, 376 avaient abouti à l'évacuation de propriétés illégalement occupées. Cent-cinquante-trois autres réclamations sont en cours d'examen.



4. Le 18 juin, le Président Ouattara a promulgué une loi sur la composition, l'organisation et la mission de la Commission électorale indépendante. Cette nouvelle loi porte création d'une Commission électorale indépendante dotée d'un organe de direction composé de 17 commissaires, dont un représente le Chef de l'État, quatre le Gouvernement, quatre la coalition au pouvoir, à savoir le Rassemblement des Houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP), quatre les partis d'opposition et quatre la société civile. Elle prévoit également l'élection du Président de la Commission parmi les commissaires. Cette loi a fait l'objet de critiques de la part des partis d'opposition, Front populaire ivoirien (FPI) et Liberté et Démocratie pour la République, qui ont estimé qu'elle ne garantit pas le respect des principes d'équité, de transparence et de crédibilité. Le FPI a annoncé le 28 juin qu'il ne participerait pas à la Commission dans sa version restructurée, mais restait ouvert au dialogue avec le Gouvernement. Il a soutenu que celui-ci était surreprésenté au sein de la Commission, ce qui entachait son indépendance, et demandé au Gouvernement de mettre en place un organisme électoral dont les membres seraient désignés de manière consensuelle. L'Alliance des forces démocratiques de Côte d'Ivoire (l'Alliance), avec le FPI à sa tête, a fait écho à cette position le 2 juillet et demandé au Gouvernement de renégocier avec les partis politiques en vue de trouver un accord, consensuel sur la composition de la Commission électorale. De nouvelles consultations se sont tenues le 5 août entre le Gouvernement et l'Alliance, à la suite desquelles l'Alliance a nommé deux représentants à la Commission, dont un pour le FPI. Le Président Ouattara a signé le 8 août le décret de nomination des 17 membres de la Commission, lesquels ont prêté serment le 11 août.

5. Les 17 commissaires ont tenu des négociations les 4 et 5 septembre en vue d'élire le Bureau de la Commission, lequel, aux termes de la nouvelle loi, devait être composé de 6 membres. Le 5 septembre, le Président sortant, Youssouf Bakayoko, a été reconduit à la tête de la Commission par 12 des 17 commissaires. Les cinq autres, à savoir les représentants du FPI et de l'Alliance, deux des représentants de la société civile et l'un des représentants de la RHDP, ont boycotté le vote. Le 8 septembre, l'Alliance a annoncé avoir suspendu sa participation aux travaux de la Commission, mais précisé qu'elle ne s'en retirait pas. En revanche, le FPI a annoncé le 13 septembre son retrait de la Commission à la suite d'un vote conflictuel de son comité central. Le 1^{er} octobre, l'Alliance a annoncé qu'elle entendait poursuivre le dialogue avec le Gouvernement au sujet de la composition du Bureau de la Commission, en déclarant que ses représentants devaient se voir confier des responsabilités réelles. Sur la base d'un accord conclu avec l'Alliance, le Gouvernement a décidé le 3 octobre de modifier la loi relative à la Commission électorale, afin de faire une place à l'opposition en élargissant la composition du Bureau de 6 à 9 membres. L'Assemblée nationale a adopté l'amendement le 17 octobre, et le 13 novembre, l'Alliance a annoncé par communiqué de presse le retour de ses deux représentants, à la suite des discussions qu'ils ont tenues avec le Ministre de l'intérieur, Hamed Bakayoko, qui a eu lieu le 11 novembre. Dans le même communiqué, l'alliance a souligné que l'élargissement du Bureau de la Commission électorale ne remédiait toujours pas au déséquilibre de sa composition, tout en reconnaissant les efforts consentis par le Gouvernement pour ramener l'opposition au sein de la Commission. Les représentants du FPI et de l'Alliance ont pris part à la réunion de la Commission électorale tenue le 27 novembre.

6. Les candidats potentiels à l'élection présidentielle de 2015 ont poursuivi leurs efforts en vue de gagner des soutiens. Henriette Lagou, présidente du Rassemblement pour la paix et la concorde, parti d'opposition pro-Gbagbo, a déclaré sa candidature le 11 mai. De son côté le Président Ouattara a effectué, du 14 au 17 septembre, une visite officielle dans la région d'Iffou, dont est originaire l'ancien Président Henri Konan Bédié, chef du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) et président du RHDP, la coalition au pouvoir. Lors de cette tournée, le Président Ouattara a réaffirmé son intention de briguer un nouveau mandat lors de la présidentielle de 2015. Au cours d'une conférence de presse commune, l'ancien Président Bédié a appelé les membres du PDCI à soutenir le Président sortant comme unique candidat du RHDP, ce qui a suscité des réactions mitigées de la part de certains membres de la coalition et d'une partie des citoyens. Le 1^{er} novembre, le RHDP a cependant réaffirmé son soutien au Président Ouattara comme son seul candidat à l'élection présidentielle de 2015. Des délégations du PDCI et du parti présidentiel, le Rassemblement des Républicains (RDR), se sont lancées dans une campagne d'information à travers tout le pays en faveur de la candidature unique du Président Ouattara.

7. Le président du FPI, Pascal Affi N'Guessan, a effectué du 29 septembre au 14 octobre une tournée dans les régions de l'est et du centre du pays, en vue de mobiliser le soutien populaire en faveur de son parti. Il avait annoncé le 4 juillet des changements importants à la tête de celui-ci, notamment la nomination d'un nouveau secrétaire général et, le 20 septembre, une vice-présidente chargée de la coordination des actions pour la libération de l'ancien Président Gbagbo, détenu à la prison de la Cour pénale internationale à La Haye, a été installée dans ses fonctions. Le 9 octobre, M. Affi N'Guessan a annoncé son intention de briguer un nouveau mandat à la tête du FPI lors du Congrès du Parti, devant se tenir du 11 au 14 décembre. Le 5 novembre, l'ancien Président Gbagbo a exprimé lui aussi son intention de se porter candidat à la direction du FPI. Le 20 novembre, M. Affi N'Guessan a introduit un recours en vue d'obtenir le retrait de l'ancien Président de la liste des candidats à la présidence du Parti, en invoquant des motifs procéduraux. Le lendemain, sa plainte a été rejetée par le secrétariat exécutif du parti, qui a déclaré admissible la candidature de l'ancien Président. Entre-temps, le 8 novembre, le parti d'opposition LIDER a élu Mamadou Koulibaly à sa tête. M. Koulibaly a exprimé l'intention d'être candidat à l'élection présidentielle.

8. Le 31 octobre, après avoir renoncé au pouvoir, l'ancien Président du Burkina Faso, Blaise Compaoré, est arrivé en Côte d'Ivoire. Il a été accueilli le lendemain, avec ses proches, par la Présidence ivoirienne, lors d'une cérémonie retransmise à la télévision. Si certains des partis politiques associés au Gouvernement, des organisations de la société civile et une personnalité éminente de l'opposition, M. Koulibaly, ont exprimé leur soutien à la décision des autorités ivoiriennes d'accueillir l'ancien Président, le PDCI a gardé le silence et le FPI a élevé de véhémentes objections. Le 20 novembre, le Président Compaoré a quitté la Côte d'Ivoire pour le Maroc.

Justice nationale et internationale

9. Les pouvoirs publics ont poursuivi leurs efforts en vue de traduire en justice les auteurs présumés de crimes commis pendant la crise postélectorale. Le 26 juin, la Cour suprême ivoirienne a confirmé la condamnation à 15 ans de prison l'ancien commandant de la Garde républicaine, le général Bruno Dogbo Blé.

10. Les 9 et 10 septembre, puis au début octobre, le doyen des juges d'instruction et le procureur du Tribunal d'Abidjan ont procédé à des auditions dans l'affaire concernant l'ancienne Première Dame, Simone Gbagbo. Le 10 octobre, les autorités ont transmis à la Cour pénale internationale des documents justifiant de la capacité de la Côte d'Ivoire de juger M^{me} Gbagbo. Le 13 octobre, elles ont désigné un jury de sept personnes pour juger 83 inculpés, dont l'ancienne Première Dame, M. Affi N'Guessan, et d'autres proches de l'ancien Président Gbagbo, tous accusés de crimes contre la sûreté de l'État qui auraient été commis pendant la crise postélectorale. Le procès, qui devait initialement s'ouvrir le 22 octobre, a été ajourné *sine die*. Le 24 octobre, le Ministre de la défense sous le régime de l'ancien Président Gbagbo, Lida Kouassi, a été à nouveau arrêté au motif qu'il aurait porté atteinte à la sûreté de l'État. M. Kouassi figurait, comme M. Affi N'Guessan, parmi les 14 dirigeants du FPI libérés sous caution par les autorités le 6 août 2013.

11. La Cellule nationale spéciale d'enquête et d'examen a poursuivi l'exécution de son mandat consistant à enquêter sur les crimes commis dans le contexte de l'élection présidentielle de 2010 et des violences postélectorales et à en poursuivre les auteurs. Ses travaux sont cependant entravés par des difficultés liées à son manque de moyens financiers et humains, situation qui, par contrecoups, compromet la lutte des pouvoirs publics contre l'impunité. De son côté, le 20 novembre, le Ministre de la justice, des droits de l'homme et des libertés civiles, Gnénéma Mamadou Coulibaly, a annoncé que 800 corps avaient été exhumés du 4 avril 2013 au 6 février 2014 dans 89 sites d'Abidjan, lors de la première phase d'une opération conjointe d'enquête sur les violations des droits de l'homme commises au cours de la crise postélectorale.

12. La procédure menée devant la Cour pénale internationale dans l'affaire concernant l'ancien Président Gbagbo s'est poursuivie. Le 11 septembre, la Chambre préliminaire I de la Cour a rejeté la demande d'autorisation présentée par sa défense en vue d'interjeter appel de la décision de confirmation des charges portées contre lui. Le 17 septembre, la Cour pénale internationale a assigné l'affaire à la Chambre de première instance I reconstituée, laquelle, le 17 novembre, a fixé l'ouverture du procès au 7 juillet 2015. Le 29 octobre, la Chambre de première instance I a rejeté, pour des raisons de sécurité, la requête de l'ancien Président Gbagbo tendant à obtenir une permission de sortie de trois jours pour assister aux funérailles de sa mère.

13. L'audience de confirmation des charges portées contre Charles Blé Goudé, ex-dirigeant des Jeunes patriotes, s'est tenue du 29 septembre au 2 octobre. M. Blé Goudé est accusé de quatre chefs de crimes contre l'humanité, pour des actes qui auraient été perpétrés au cours de la crise postélectorale, à savoir notamment 184 meurtres, 38 viols, 126 actes inhumains et 348 actes de persécution. Le 12 novembre, la Cour pénale internationale a rejeté une requête de sa défense tendant, d'une part, à obtenir le retrait du dossier de témoignages des victimes et soulevant, d'autre part, une exception d'irrecevabilité de l'affaire. Toutes les affaires examinées jusqu'à présent impliquaient des personnes affiliées à l'ancien Président Gbagbo, ce qui contribue à un sentiment qu'il existe une « justice des vainqueurs ».

Cohésion sociale

14. Le mandat de trois ans de la Commission Dialogue, vérité et réconciliation a expiré le 28 septembre. D'avril à août, en dépit des difficultés logistiques et

budgétaires, les témoignages de plus de 64 000 victimes de la crise ivoirienne, dont 30 % de femmes, ont été enregistrés au cours d'auditions menées devant des commissions locales. Du 8 au 30 septembre, des audiences publiques, visant principalement à mettre à jour la vérité, ont également été tenues devant la commission nationale au sujet de 80 affaires emblématiques des crises qui ont frappé la Côte d'Ivoire de 1990 à 2011. Ces audiences n'ont cependant pas été diffusées par les médias audiovisuels, pour des motifs liés au caractère sensible des informations dévoilées. Au 1^{er} décembre, le rapport final de la Commission, comprenant ses recommandations au sujet des réparations et d'autres mesures éventuelles d'ordre politique, judiciaire et non judiciaire, n'avait pas encore été présenté au Gouvernement.

15. Des comités de sensibilisation et d'alerte précoce sont mis en place au sein des communautés locales, afin de promouvoir la cohésion sociale et la coexistence pacifique entre communautés, tout en s'efforçant de désamorcer les conflits intercommunautaires. Les effets de ces dispositifs régionaux demeurent cependant limités faute de capacités et de ressources financières suffisantes. Pour surmonter ces obstacles, l'ONUCI a fourni des conseils et un appui technique à 23 de ces comités, dans l'ouest du pays, grâce à un financement du Fonds pour la consolidation de la paix. Cette action a permis de renforcer les relations entre l'ONUCI et les autorités locales. L'ONUCI participe aujourd'hui au suivi des situations locales, contribuant ainsi à prévenir les conflits.

16. Les questions foncières demeurent un facteur de tensions intercommunautaires. Le Ministère de la justice, des droits de l'homme et des libertés civiles a indiqué que, depuis l'entrée en vigueur, le 1^{er} avril, de la nouvelle loi sur la nationalité qui permet aux ressortissants étrangers de sexe masculin mariés à des citoyennes ivoiriennes, ainsi qu'aux personnes résidant dans le pays depuis 1972, de prétendre à la nationalité ivoirienne, environ 50 000 personnes ont demandé la nationalité ivoirienne. Afin de soutenir les pouvoirs publics dans leur action, ma Représentante spéciale a encouragé les chefs traditionnels et de communautés à prendre une part active aux initiatives visant à promouvoir la paix, la stabilité et la sécurité dans les zones relevant de leur responsabilité. Le 22 mai, un atelier consacré au renforcement des capacités en matière de gestion des terres et au dialogue intercommunautaire, organisé par le Conseil régional des chefs de cantons de la région du Guémon, dans l'ouest du pays, a rassemblé 500 chefs traditionnels et de communautés. Les participants ont adopté une série de recommandations visant notamment à promouvoir le respect, au niveau local, de la loi de 1998 sur la propriété foncière rurale, ainsi que le renforcement de la coopération entre les communautés locales et les pouvoirs publics.

17. Un séminaire intercommunautaire a été organisé à Grabo du 27 au 29 octobre à la suite des attaques survenues à Grabo et Frété, respectivement, en février et mai 2014. Plus de 200 représentants des femmes et de la jeunesse, ainsi que des chefs traditionnels et religieux des villages touchés, se sont réunis afin de discuter de solutions pour réduire les tensions sociales et rétablir la confiance entre les communautés. L'ONUCI a également facilité l'organisation à l'intention de 50 chefs traditionnels, d'un atelier consacré à leur rôle dans la médiation des conflits.

III. Situation sur le plan de la sécurité

18. La situation de la Côte d'Ivoire sur le plan de la sécurité a continué de s'améliorer, tout en demeurant précaire, car des incidents sporadiques, notamment des attaques armées, actes de banditisme ou autres crimes violents, ont continué à se produire en particulier à proximité de la frontière avec le Libéria. On enregistre cependant une baisse de 10 % du nombre d'incidents signalés impliquant des éléments indisciplinés des Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI), des ex-combattants et des *dozos* (chasseurs traditionnels). La police et les forces de sécurité ivoiriennes sont déployées dans l'ensemble du pays, mais leur efficacité sur le plan opérationnel reste amoindrie par le manque d'équipements de maintien de l'ordre. Les actes de violence à l'encontre de la population commis par les forces de sécurité et de défense, notamment les FRCI, se font plus rares.

19. Le 15 mai, la ville de Fété, située à la frontière occidentale du pays, a été le théâtre d'une attaque menée par un groupe d'individus armés non identifiés, qui a entraîné la mort de 13 personnes, dont 4 enfants et 3 soldats des FRCI, et le déplacement de 3 500 membres de la communauté. Le 21 mai, le Gouvernement a approuvé des mesures visant à renforcer la sécurité dans les régions de l'ouest du pays, notamment grâce au renforcement de la présence des FRCI et au lancement, le 21 juin, d'initiatives en faveur de la paix, de la cohésion sociale et de la sécurité. L'ONUCI a effectué des patrouilles spéciales de protection et remis cinq ponts en service, facilitant ainsi les retours, tandis que les pouvoirs publics fournissaient une assistance humanitaire, avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies. La population de Fété n'a cependant pas encore regagné la ville.

20. Le 1^{er} Septembre, des individus équipés d'armes à feu et d'autres types d'armes ont attaqué le siège du FPI à Abidjan, blessant grièvement trois membres du Parti. Les autorités ont condamné cette attaque et ouvert une enquête.

21. Le 18 septembre, un nombre indéterminé d'assaillants ont déclenché une fusillade au camp militaire commun d'Akouédo, dans la partie Est d'Abidjan, lequel héberge à la fois des éléments des FRCI et du personnel militaire de l'ONUCI. Huit assaillants ont été capturés, dont un policier et un soldat. Deux véhicules civils et huit armes ont également été saisis.

22. Le 18 novembre, différents groupes de soldats des FRCI ont dressé des barrages et bloqué les rues aux abords de leurs casernes à Abengourou, Abidjan, Aboisso, Bouaké, Daloa, Korhogo, Odienné et Yamoussoukro, pour protester contre le non-paiement de leur solde et des primes auxquelles ils ont droit. À Bouaké, les manifestants ont brièvement pris le contrôle de la station locale de radiotélévision publique; ils ont également pris d'assaut les armureries des casernes des FRCI à Bouaké et Daloa et pillé des commissariats de police à Bouaké, causant des dommages matériels et dérobant des équipements, notamment des armes à feu et des munitions. Le Ministre de la défense, Paul Koffi Koffi, ainsi que le Ministre de l'intérieur ont publié séparément ce jour-là des déclarations indiquant que le Gouvernement entendait satisfaire à certaines revendications des soldats. Les 19 et 20 novembre, des négociations se sont tenues entre le Gouvernement et des représentants des soldats mécontents et ont débouché sur des accords satisfaisant un grand nombre de revendications des soldats. Dans le même temps, le Président Ouattara a déclaré, que les militaires ne devraient plus à l'avenir manifester de la sorte.

IV. Questions régionales

23. L'épidémie d'Ebola continue à constituer une épreuve sans précédent pour la sous-région, notamment pour la Guinée et le Libéria, frontaliers de la Côte d'Ivoire, ainsi que la Sierra Leone, qui sont les trois pays les plus touchés. Au cours de la période considérée, des cas d'infection ont été signalés au Mali, qui partage aussi une frontière avec la Côte d'Ivoire. Au 1^{er} décembre, aucun cas n'avait été signalé en Côte d'Ivoire. Le 10 août, les autorités ivoiriennes ont relevé le niveau d'alerte pour le fixer à « très élevé » et ont annoncé une série de mesures de protection, y compris la suspension de tous les vols venant de zones touchées et la mise en place de contrôles supplémentaires aux points d'entrée dans le pays. Le 22 août, elles ont fermé les frontières avec la Guinée et le Libéria, mais le 1^{er} septembre le Conseil national de sécurité a annoncé l'ouverture de couloirs humanitaires à des fins de secours, dont la mise en place demeure cependant problématique. Le 26 septembre, le Président Ouattara a annoncé la reprise du trafic aérien entre la Côte d'Ivoire et les pays touchés avec effet à compter du 29 septembre. La compagnie nationale ivoirienne a effectué un premier vol vers ces destinations le 20 octobre. Entretemps, avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement ivoirien a mis à jour son plan national de préparation et d'intervention, doté d'un budget initial de 114,29 millions de dollars, dont 31,9 millions de contributions annoncées. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'ONUCI ont contribué à augmenter le nombre des structures temporaires de traitement, tandis que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a appuyé la mobilisation de fonds en vue d'équiper et de former jusqu'à 300 agents sanitaires nationaux et internationaux, ainsi que la police ivoirienne des frontières, les agents des douanes et les autres agents de la force publique déployés dans les zones frontalières. L'Organisation des Nations Unies a également appuyé l'élaboration d'une stratégie de communication et d'un programme de sensibilisation, ainsi que l'exécution de relevés des points de passage illégaux des frontières, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) ayant, pour sa part, appuyé les efforts engagés par le Gouvernement pour rationaliser les procédures d'autorisation et faciliter la mise en place des couloirs humanitaires.

24. En raison de l'épidémie d'Ebola, les opérations communes de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et de l'ONUCI, ainsi que des agences de sécurité libérienne et ivoirienne, sont restées suspendues. En octobre, l'ONUCI et la MINUL ont effectué parallèlement de leur côté respectif, des évaluations de la zone frontalière pour alimenter un rapport commun d'évaluation. Les missions ont conclu que, dans l'ensemble, la situation est calme, sans menaces majeures imminentes. En outre, l'ONUCI a continué, en coordination avec le Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire, de surveiller l'application de l'embargo, et collaboré étroitement avec les autorités douanières ivoiriennes, pour en dissuader toute violation.

25. Le 5 novembre, le Conseil des ministres a promulgué un décret portant sur la création, l'organigramme et le fonctionnement, d'une cellule de lutte contre la criminalité transnationale. Outre la lutte contre le trafic de drogues, celle-ci sera chargée d'empêcher le trafic de diamants et de protéger la faune et la flore.

V. Réforme des institutions chargées de la sécurité

26. La décentralisation du processus de réforme du secteur de la sécurité et le renforcement de la gouvernance démocratique se sont poursuivis, notamment en ce qui concerne le contrôle civil du secteur. La stratégie de sécurité nationale énoncée en avril 2014 précise le contenu des arrangements opérationnels qui doivent présider à la réorganisation des forces de défense et de sécurité. Le 22 juillet, le commandant Inza Fofana a pris la direction du Centre de coordination des décisions opérationnelles à la place de l'ancien commandant de zone, le lieutenant-colonel Issiaka Ouattara, également connu sous le nom de Wattao.

27. Sous l'égide du Groupe consultatif stratégique chargé de veiller à la mise en œuvre des réformes du secteur de la sécurité, le secrétariat du Conseil national de sécurité a renforcé la coordination avec les ministères d'exécution et la communauté internationale. Il a également intensifié la campagne de sensibilisation et de renforcement des capacités menée à l'échelle nationale. Les autorités locales ont été habilitées à participer à la création de comités de sécurité dans les cinq régions ivoiriennes afin de faciliter les échanges de renseignements et de mieux coordonner la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité à l'échelon local.

28. Le Gouvernement a continué d'œuvrer en faveur d'une représentation équilibrée des sexes dans les institutions chargées de la sécurité, en mettant particulièrement l'accent sur la gendarmerie, dont l'école est en cours de réaménagement pour recevoir des recrues féminines. Dans le cadre du projet de création d'un fonds pour l'égalité des sexes et la consolidation de la paix, des policiers et des gendarmes seront formés en vue de l'ouverture de 12 services d'accueil pour les femmes dans l'ensemble du pays.

29. Grâce à des projets à impact rapide et avec le soutien du Fonds pour la consolidation de la paix, des postes de police ont été remis en état et rééquipés à Abengourou, Aboisso, Daloa et San Pedro, de même que des brigades de gendarmerie à Dabakala, Taï, Tingréla et Zouan-Hounien. Le Ministère de l'intérieur a élaboré, avec l'aide de l'ONUCI et du PNUD, des instructions pour la vérification des antécédents des policiers qui doivent encore être approuvées par le Gouvernement.

30. Il reste fort à faire pour rétablir la confiance de la population dans les forces de défense et de sécurité. Les FRCI ont continué d'accomplir des tâches liées au maintien de l'ordre dans le nord, le sud et l'ouest du pays, du fait que leur rôle et leurs responsabilités en matière de sécurité recourent ceux de la police et de la gendarmerie. Celles-ci ont bien été redéployées dans l'ensemble du pays, mais leurs capacités opérationnelles restent limitées faute de matériel et de moyens logistiques essentiels. En outre, l'influence des anciens commandants de zone continue de poser problème car elle mine la confiance de la population. Malgré ce climat, le 25 novembre, l'ancien commandant de la zone de Katiola, le lieutenant-colonel Hervé « Vetcho » Touré, a été nommé commandant du 3^e bataillon d'infanterie, à la suite des manifestations des FRCI mentionnées plus haut (par. 22).

VI. Désarmement, démobilisation et réintégration

31. Le 4 novembre, l'Autorité du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion (ADDR) a annoncé que quelque 44 000 anciens combattants, dont

3 538 femmes, avaient été désarmés et que le nombre de ceux qui devaient l'être avant le 30 juin 2015 avait été revu et s'établissait à 67 460. Au 1^{er} décembre, selon les statistiques officielles, 27 034 armes, y compris des grenades, et 1 537 engins explosifs avaient été collectés.

32. Depuis le début de 2014, le nombre d'anciens combattants participant au processus de désarmement, démobilisation et réintégration a chuté de façon sensible, notamment parce que les possibilités de réinsertion et de réintégration sont limitées. Entre le 1^{er} mai et le 1^{er} décembre, l'ONUCI et le Service de la lutte antimines des Nations Unies ont mené, en appui de l'action des autorités nationales, 264 opérations de désarmement qui ont visé pour la plupart des alliés des FRCI et d'anciens éléments des Forces nouvelles. Lors de ces opérations, 2 258 anciens combattants, dont 147 femmes, ont remis 1 004 armes, 228 875 munitions de petit calibre et 1 041 engins explosifs. D'après les chiffres officiels, le nombre d'anciens combattants liés à l'ancien régime qui adhèrent au processus de désarmement a augmenté. Il demeure toutefois difficile d'établir le taux exact de participation.

33. Au 1^{er} décembre, environ 44 000 anciens combattants avaient bénéficié d'un soutien de réinsertion. L'ONUCI a aidé le Gouvernement dans cette action en mettant en œuvre dans l'ensemble du pays 79 projets locaux de réinsertion locale visant à renforcer la sécurité des communautés et la cohésion sociale, à consolider le programme de collecte des armes et à verser l'indemnité de transition à quelque 24 000 anciens combattants.

34. L'Autorité du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion a organisé du 4 au 6 novembre un atelier international d'échange de connaissances pour faire le point des réalisations et difficultés du programme national et en prévoir la consolidation. Le 14 novembre, le chef de l'Autorité, Fidèle Sarassoro, a adressé à mon Représentant spécial une lettre confirmant que 14 000 anciens combattants en seraient encore à différentes étapes du processus de réinsertion en juin 2015, et a demandé que l'ONUCI continue de soutenir l'effort de réinsertion et de réintégration.

35. Pour ce qui est du désarmement des civils, la Commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre a mené avec l'aide du Service de la lutte antimines des Nations Unies 27 opérations de collecte d'armes, qui ont permis de recueillir 376 armes, 149 pièces de munition et 5 918 munitions de petit calibre. Le 10 octobre, l'ONUCI, l'Autorité du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion et la Commission nationale de lutte contre la prolifération et le trafic des armes légères et de petit calibre ont lancé un plan tripartite de désarmement local. De son côté, le Service de la lutte antimines des Nations Unies a appuyé neuf opérations à Bloléquin, Dieuzon, Duékoué, Guiglo, Toulépleu et Zagné, au cours desquelles 176 armes, 851 munitions de petit calibre et 66 engins explosifs ont été collectés.

VII. Droits de l'homme

36. S'agissant des droits de l'homme, la situation a été caractérisée par des informations faisant état d'arrestations arbitraires, de maintien en détention illégal, de rackets, d'extorsions de fonds et de violences sexuelles et sexistes contre des femmes et des enfants. Entre le 1^{er} mai et le 1^{er} décembre, d'anciens combattants, des éléments des FRCI, ainsi que des gendarmes, des policiers et des agents pénitentiaires auraient été impliqués dans six exécutions extrajudiciaires, 32 cas de

torture et de mauvais traitements, et 49 cas d'arrestation arbitraire et de maintien en détention illégal. Dans la plupart des cas, aucune sanction judiciaire ou disciplinaire n'a été prise à l'encontre des auteurs de ces actes en raison des règlements à l'amiable intervenus entre les familles des victimes et les auteurs.

37. À Abidjan, les personnes arrêtées à la suite de la crise postélectorale se trouvent toujours dans des conditions de détention non conformes à leur droit à une procédure régulière. Du 22 au 26 septembre, quelque 300 détenus ont fait une grève de la faim à la prison centrale d'Abidjan pour protester contre leur détention prolongée sans jugement et dans de mauvaises conditions. Les autorités, dont le parquet, ont pris notamment l'engagement d'accélérer la procédure judiciaire, après quoi les détenus ont cessé leur grève de la faim. Les prisonniers ayant toutefois le sentiment que les engagements pris n'avaient pas été tenus, 370 d'entre eux ont signé un autre préavis de grève le 24 novembre et entamé une grève illimitée de la faim le 1^{er} décembre.

38. Le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des personnes déplacées, Chaloka Beyani, s'est rendu en Côte d'Ivoire en juin. Il a pris note des progrès importants accomplis depuis sa première visite en juillet 2012, notamment la ratification de la Convention de Kampala, qui fait obligation au Gouvernement de protéger les personnes déplacées, mais a relevé l'absence criante de moyens de subsistance, de logements et de terres pour les personnes déplacées, lesquelles se trouvent également confrontées à une forte marginalisation sociale. En juin également, l'Expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire, Doudou Diène, a présenté un rapport au Conseil des droits de l'homme dans lequel il souligne les problèmes à régler avant l'élection présidentielle d'octobre 2015, à savoir l'augmentation du nombre de cas signalés de violence sexuelle, les extorsions de fonds commises par des éléments des FRCI, le climat socioéconomique défavorable à la population et la situation préoccupante en matière de liberté d'expression, et de droit de réunion pacifique et libre association. Le 6 novembre, le Conseil des droits de l'homme a nommé comme nouvel Expert indépendant chargé d'examiner la question du développement des activités de renforcement des capacités et de coopération technique dans le domaine des droits de l'homme au profit de la Côte d'Ivoire Mohammed Ayat (Maroc), en remplacement de M. Diène. Le 20 juin, le Président Ouattara a promulgué une loi sur la protection des défenseurs des droits de l'homme.

39. L'ONUCI a aidé la Commission nationale des droits de l'homme de Côte d'Ivoire à élaborer un projet de plan stratégique et à collaborer avec les défenseurs des droits de l'homme au niveau national. Le 10 octobre, un nouveau forum des droits de l'homme a été lancé, qui doit permettre à toutes les parties intéressées de se réunir tous les mois pour débattre des questions de droits de l'homme et préconiser des mesures stratégiques. Le 13 novembre, le forum a tenu sa première réunion, au cours de laquelle il a été débattu de la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire et de la création d'un groupe qui serait chargé de surveiller le respect des droits de l'homme lors de l'élection présidentielle en 2015.

Protection de l'enfance

40. Entre le 1^{er} mai et le 1^{er} décembre, on a constaté 65 cas d'enfant victime de traite à des fins d'exploitation par le travail. Quatre-vingt-quinze viols de mineurs ont été signalés, dont 6 auraient été commis par des éléments des FRCI, de même

que 14 cas de mariage forcé (ou tentative) et 39 cas de mutilations sexuelles de femmes ou de filles. Le 20 août, des membres des FRCI ont arrêté 20 enfants âgés de 10 à 17 ans soupçonnés d'appartenir à des bandes de rue et qualifiés d'« enfants microbes », et les ont maintenus illégalement en détention dans un camp militaire d'Abidjan. Dix enfants ont été relâchés le 22 août et le reste du groupe le 25 août. Aucune enquête visant les membres des FRCI impliqués n'a été ouverte.

Violence sexuelle

41. Entre le 1^{er} mai et le 1^{er} décembre, l'Organisation des Nations Unies a examiné 180 cas de viol, dont 32 viols en réunion et 95 viols commis sur des enfants. Sur les 93 auteurs présumés arrêtés et mis en détention, 29 ont été jugés et inculpés d'attentat à la pudeur par les tribunaux nationaux. Dans de nombreux cas, les responsabilités ne peuvent être établies, du fait que les victimes retirent leur plainte ou n'assistent pas aux audiences par manque de confiance dans le système judiciaire, et continuent à avoir recours aux mécanismes traditionnels. Le faible nombre de poursuites contribue à maintenir l'impunité des auteurs de violence sexuelle et sexiste. L'ONUSI a consacré à la violence sexuelle et sexiste 18 séances de sensibilisation et de formation, auxquelles ont participé 2 847 personnes, dont des anciens combattants, des membres d'associations locales, des détenus, des travailleurs sociaux et des fonctionnaires de police.

42. Le 21 juillet, le chef d'état-major de la défense des FRCI, le général de division Soumaïla Bakayoko, a établi un comité d'experts nationaux sur les violences sexuelles liées aux conflits, chargé d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action prévoyant de renforcer les capacités des Forces républicaines et de les sensibiliser à cette question. Le 5 septembre, la Ministre de la solidarité, de la famille, de la femme et de l'enfant, Anne-Désirée Ouloto, a lancé la stratégie nationale de lutte contre la violence sexiste, y compris la violence liée aux conflits, laquelle a été élaborée avec l'aide de l'ONU.

Femmes

43. Le 30 septembre, 50 organisations de défense des droits de la femme ont participé à une réunion sur la criminalité des mineurs. Le 22 octobre, à Bouaké, des femmes membres de partis politiques ou issues de la société civile ont créé une structure pour lever les obstacles à la participation active des femmes à la vie politique et aux processus de prise de décisions. Le 12 novembre, dans le cadre de la journée portes ouvertes consacrée à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, l'ONUSI et ONU-Femmes ont réuni à Abidjan quelque 75 personnalités féminines ivoiriennes, pour débattre des progrès réalisés et des lacunes constatées dans la mise en œuvre du plan d'action national pour l'application de la résolution 1325 (2000). Les recommandations formulées à l'issue de ce débat seront prises en compte dans les initiatives que prendra l'ONU avec ses partenaires ivoiriens et dans l'étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

VIH/sida

44. Entre le 1^{er} mai et le 1^{er} décembre, l'ONUSI a fourni un appui à la sensibilisation de 6 075 Ivoiriens au VIH/sida dans le cadre de ses activités d'information et de renforcement de la cohésion sociale et offert des services bénévoles de conseil et de dépistage à 177 personnes, dont 42 femmes, ainsi qu'à

1 982 anciens combattants, dont 183 femmes. Par ailleurs, 449 gendarmes nouvellement recrutés et 99 fonctionnaires de police, dont 11 femmes, ont été sensibilisés au VIH/sida et à la violence sexuelle et 27 gendarmes et 17 fonctionnaires de police ont bénéficié de services bénévoles de conseil et de dépistage.

VIII. Médias

45. L'ONUCI a continué d'agir en faveur d'un journalisme plus professionnel et d'une déontologie des médias, en encourageant ces derniers à informer de manière responsable sur des sujets sensibles, tels que la Commission électorale indépendante, le régime foncier, la nationalité et la procédure juridique engagée à l'encontre de l'ancien Président Gbagbo et de Charles Blé Goudé. Les organes de presse n'en ont pas moins continué de véhiculer des informations incendiaires et des discours de haine. Le Ministère de la santé et ONUCI FM ont élaboré des messages de sensibilisation au virus Ebola qui ont été diffusés dans huit langues locales par une cinquantaine de radios, réparties sur tout le territoire national. Le 3 septembre, avec l'aide de l'ONUCI et du Fonds des Nations Unies pour la population, la Ministre de la solidarité, de la famille, de la femme et de l'enfant a créé un réseau de journalistes pour lutter contre la violence sexiste par une information fiable et responsable.

IX. Situation économique

46. On prévoit que la croissance économique du pays sera de 9,1 % en 2014, contre 8,1% en 2013, soit un taux supérieur au taux projeté de 8,2 % figurant dans mon précédent rapport, cette croissance étant attribuée à l'augmentation des exportations de biens et de services et à l'amélioration des termes de l'échange. Le niveau de la dette extérieure a continué de baisser. Les prix à la production du café et du cacao ont augmenté de 9,5 % par rapport à 2013. Les dépenses publiques ont également augmenté, notamment pour la lutte contre la pauvreté (+ 12,8 %) et le relèvement des traitements des fonctionnaires. En octobre, le Gouvernement a adopté pour l'exercice 2015 un projet de budget d'un montant de 10 milliards de dollars, soit une augmentation de 13,8 % par rapport à 2014 et de 72 % par rapport à 2010.

47. Les activités minières se sont accrues sous l'effet de l'application du code minier adopté en janvier, qui vise à réglementer les activités illégales. Au cours de la période considérée, 150 mines d'or clandestines ont ainsi été fermées.

48. La Côte d'Ivoire a obtenu de très bons résultats dans l'exécution du programme prescrit par le Fonds monétaire international (FMI). En juin, l'examen effectué par celui-ci a révélé que tous les critères de performance fixés pour la fin de décembre avaient été remplis, à l'exception d'un objectif indicatif concernant le plafond de la dette flottante. La mise en œuvre des réformes structurelles était satisfaisante en dépit de quelques retards dus en partie au nombre limité de réunions tenues par le Conseil des ministres au début de 2014.

49. Des difficultés subsistent; celles-ci sont dues au resserrement du marché et au manque de confiance des investisseurs résultant du ralentissement de l'économie mondiale, à une certaine réticence à investir avant l'élection présidentielle de 2015 et aux préoccupations liées à l'épidémie d'Ebola.

X. Situation humanitaire

50. Du fait de l'épidémie d'Ebola en Guinée et au Libéria, les retours volontaires facilités par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ont été suspendus à partir de mars, empêchant 42 000 réfugiés au Libéria et 6 500 réfugiés en Guinée de rentrer chez eux. Dans les zones frontalières, la résilience de la population locale a été affectée par l'épidémie en raison de la mobilité limitée des personnes et des biens, de la fermeture des marchés et de l'interdiction de la viande de brousse.

51. En juin, les fortes pluies ont provoqué à Abidjan et dans les régions du sud du pays des inondations et des glissements de terrain, qui ont fait 39 morts et 12 000 déplacés temporaires. L'ONUCI et l'équipe de pays des Nations Unies ont aidé le Gouvernement à secourir la population en fournissant notamment des abris et des produits alimentaires aux familles déplacées d'Abidjan, de Fresco, de San Pédro et de Sassandra.

XI. Mission d'évaluation des besoins liés à la tenue de l'élection

52. Dans une lettre datée du 18 juin 2014, le Ministre de l'intérieur a sollicité l'aide de l'ONU pour préparer l'élection présidentielle de 2015. En conséquence, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, en sa qualité de Coordonnateur des activités d'assistance électorale, a dépêché une mission d'évaluation des besoins liés à la tenue de l'élection en Côte d'Ivoire du 22 septembre au 2 octobre, laquelle était dirigée par le Département des affaires politiques et comprenait des représentants du Département des opérations de maintien de la paix et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

53. Les membres de la mission d'évaluation se sont entretenus avec un grand nombre d'acteurs ivoiriens et internationaux, dont des membres de la Commission électorale indépendante et du Gouvernement, les dirigeants des services de sécurité et des forces armées et des représentants d'institutions nationales, de partis et de coalitions politiques, de la société civile, notamment des associations de femmes et de jeunes, des partenaires internationaux et régionaux, de l'ONUCI et de l'équipe de pays des Nations Unies. Ils ont étudié le contexte politique et électoral et évalué le cadre juridique et institutionnel des élections en vue de définir les paramètres et modalités d'une éventuelle assistance électorale de l'ONU.

Conclusions de la mission d'évaluation

54. Toutes les parties consultées dans le cadre de la mission d'évaluation ont catégoriquement déclaré qu'il fallait, pour la poursuite de la consolidation de la paix et de la stabilité, que l'élection présidentielle ait lieu dans le respect des délais prévus par la Constitution. Aucun parti politique n'a exprimé l'intention de boycotter l'élection. Ainsi qu'il a été indiqué plus haut, le Gouvernement s'est dit résolu à prendre des mesures pour apaiser les tensions et relancer le dialogue politique, notamment avec l'ancien parti au pouvoir, tout en favorisant le développement économique et la mise en place de conditions propices au retour des réfugiés et des autres personnes qui ont quitté la Côte d'Ivoire pendant la crise postélectorale. La mission d'évaluation a constaté que les efforts du Gouvernement

avaient largement bénéficié de l'action efficace et discrète menée par ma Représentante spéciale dans le cadre de sa mission de bons offices.

55. En 2014, un ensemble de lois, relatives notamment à la nationalité et au régime foncier, a été adopté pour apaiser les tensions sociales qui avaient exacerbé le conflit ivoirien. Ces lois ont permis de renforcer la cohésion sociale, mais la situation n'est pas encore entièrement revenue à la normale. Un certain nombre de mesures persistent qui sont dues à des différends fonciers, à des divisions internes au sein des forces armées et à l'insuffisance des équipements et de la formation des forces de police et de gendarmerie.

56. La coalition au pouvoir est majoritaire au sein de la Commission électorale indépendante, ce qui, avec la réélection de M. Bakayoko à sa présidence, a été perçu par l'opposition comme un signe alarmant. La reprise du dialogue entre l'opposition et le Gouvernement a également exacerbé les tensions, notamment en ce qui concerne le Front populaire ivoirien qui est en proie à des divisions internes. Par ailleurs, le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), principal partenaire de la coalition du parti au pouvoir, est divisé sur la question de savoir s'il doit soutenir comme son seul candidat le Président Ouattara, qui bénéficie du soutien du chef du PDCI, l'ancien Président Bédié. En raison du boycottage des élections législatives, aucun parti politique d'opposition n'est représenté à l'Assemblée nationale, bien que certains de leurs membres aient été élus après s'être présentés comme candidats indépendants. Les membres de la mission d'évaluation ont également constaté que les acteurs politiques n'avaient pas tous équitablement accès aux médias.

57. Les toutes dernières élections présidentielle, législatives et locales en Côte d'Ivoire se sont tenues respectivement en 2010, 2011 et 2012 sur la base de la Constitution de 2010, du code électoral de 2000, des accords de paix de Linas-Marcoussis, Pretoria et Ouagadougou et de divers décrets présidentiels. Toutefois, comme plusieurs de ces textes étaient des mesures spéciales temporaires, des modifications sont nécessaires pour la tenue, en 2015, d'une élection entièrement régulière, conforme à la loi.

58. Bien que le calendrier électoral n'ait pas encore été publié, la Commission électorale indépendante a communiqué à la mission d'évaluation le calendrier préliminaire suivant : a) révision du cadre juridique : du 15 janvier au 30 mai 2015; b) mise à jour des listes électorales : du 15 mars au 31 août 2015; c) enregistrement des candidatures : du 20 juillet au 5 octobre 2015; d) campagne électorale : du 10 au 23 octobre 2015; e) élection présidentielle : le 25 octobre 2015; et f) deuxième tour, s'il y a lieu : le 22 novembre 2015. La mission d'évaluation a été informée que le recensement général de la population, dont les résultats doivent être rendus publics avant la fin de 2014, permettra d'établir les listes électorales et d'identifier les électeurs. D'après les premiers résultats non officiels, la Côte d'Ivoire compterait entre 23 millions et 24 millions d'habitants, dont sans doute quelque 30 % d'étrangers. Le nombre de personnes admises à voter serait donc compris entre 8 millions et 9 millions, alors qu'il était de 5,7 millions en 2010. Depuis juillet, l'Office national d'identification ivoirien a dépêché dans chacun des 108 départements une équipe chargée de procéder à l'identification de tous les citoyens de plus de 14 ans qui n'ont pas de carte nationale d'identité. Toutefois, avant de délivrer ce document, l'Office doit soumettre le certificat de nationalité de chaque demandeur à l'instance judiciaire afin qu'elle le valide. Cette étape entraîne de sérieux retards qui peuvent compromettre l'achèvement de cette procédure avant

la révision des listes électorales qui, de l'avis de tous les interlocuteurs consultés, doit être réalisée conformément à la loi ivoirienne.

59. Les femmes sont très actives dans la campagne politique et les événements qui s'y rattachent, mais leur participation reste faible. Elles ne sont que 17,6 % au Gouvernement, 8 % à l'Assemblée nationale, 5 % à la tête de conseils municipaux et 3 % à la présidence des conseils régionaux. Quatre des 17 membres du bureau de la Commission électorale indépendante sont des femmes. Le Ministère de la solidarité, de la famille, de la femme et de l'enfant, conjointement avec l'ONU et des organisations non gouvernementales, mène des initiatives pour accroître la participation des femmes aux processus politiques et à la gouvernance.

60. Compte tenu des progrès considérables réalisés en Côte d'Ivoire, notamment son impressionnante reprise économique, les partenaires ont estimé que les besoins en aide extérieure pour l'élection de 2015 seraient bien moins importants que pour les élections précédentes et la plupart n'envisagent pas de soutenir financièrement le processus électoral de 2015. Le projet de budget présenté par la Commission électorale indépendante pour la conduite de l'élection est de 76 millions de dollars, non compris les 18 millions de dollars estimés nécessaires pour mettre à jour les listes électorales ou les coûts de fonctionnement de la Commission. Le Gouvernement a exprimé l'intention de couvrir le budget électoral, mais cherche par ailleurs à obtenir un appui financier auprès de ses partenaires internationaux.

61. Malgré l'absence à ce jour de promesses d'aide financière, les partenaires internationaux ont lancé des programmes en vue de soutenir les élections. Le National Democratic Institute et l'International Foundation for Electoral Systems, tous deux financés par les États-Unis, mettent actuellement en œuvre un ensemble de programmes sur les élections et les processus politiques. Le PNUD et d'autres organismes des Nations Unies appuient les initiatives de réconciliation, le dialogue politique et la prévention des conflits. L'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest sont les seuls partenaires à avoir confirmé leur intention de déployer des observateurs internationaux.

Recommandations de la mission d'évaluation

62. Le calendrier électoral jusqu'à octobre 2015 est serré mais réalisable, car tous les acteurs politiques sont attachés à la tenue de l'élection malgré les problèmes restant à régler sur les plans politique, technique, logistique et sécuritaire. La mission d'évaluation, en étroite concertation avec le Gouvernement et tous les acteurs engagés, a donc recommandé à l'ONU de répondre favorablement à la demande d'assistance des autorités ivoiriennes pour la préparation et la tenue de l'élection présidentielle de 2015.

63. En particulier, la mission d'évaluation recommande que l'ONUCI déploie, dans la limite des ressources disponibles, du personnel spécialisé qui viendra appuyer ma Représentante spéciale dans l'exercice de ses bons offices; aide les autorités nationales à mettre au point un plan opérationnel pour garantir le bon déroulement de l'élection; et fournisse un soutien logistique limité, dans le cadre des ressources disponibles. De plus, le PNUD, en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, devrait élaborer un projet d'assistance électorale, lequel, en fonction des ressources mobilisées, mettrait l'accent sur la prévention des conflits et de la violence liés aux élections, le renforcement des capacités des parties prenantes à l'élection, principalement la Commission électorale indépendante et les forces de

sécurité, la promotion de la participation des femmes et des jeunes, le soutien de l'éducation civique et l'acquisition de fournitures et de matériel électoraux.

XII. Déploiement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Composante militaire

64. Au 1^{er} décembre, la composante militaire de l'ONUCI comptait 6 274 militaires, dont 5 994 membres des contingents et 97 officiers d'état-major et 183 observateurs militaires, pour un effectif autorisé de 7 137 personnes. Au total, 1 120 membres des contingents sont actuellement déployés dans le secteur d'Abidjan, 3 018 dans l'ouest du pays et 2 159 dans l'est. Les femmes représentent environ 1,5 % des effectifs.

65. L'ONUCI a poursuivi la reconfiguration de sa présence militaire pour la rendre plus mobile et la concentrer dans les zones à haut risque, en application de la résolution 2162 (2014) du Conseil de sécurité, qui en a également ramené l'effectif autorisé à 5 437 personnes pour le 30 juin 2015. Au 1^{er} décembre, 840 membres des contingents avaient été retirés. Dans le même temps, l'ONUCI a continué de réduire sa présence à l'est du pays et a adopté une position plus préemptive afin d'exercer son mandat de protection des civils dans les zones où elle est déployée, dans les limites de ses capacités. Entre le 1^{er} mai et le 1^{er} décembre, pour tester le nouveau modèle de dissuasion active, la Force a effectué au total 240 exercices en s'appuyant sur ses moyens aériens et terrestres, afin d'être efficace sur le plan militaire et de renforcer sa capacité d'intervention rapide. Les préparatifs sont en bonne voie pour réaliser, d'ici à mai 2015, la pleine capacité opérationnelle de la force d'intervention rapide de 650 hommes autorisée par la résolution 2162 (2014) pour opérer en Côte d'Ivoire et, en cas de nécessité absolue, au Libéria.

Composante police

66. Au 1^{er} décembre, la composante police de l'ONUCI comptait 1 377 personnes déployées pour un effectif autorisé de 1 500, dont 388 policiers et 6 unités de police constituée déployés à Abidjan, Bouaké, Daloa, Guiglo, Korhogo et Yamoussoukro. Les femmes représentent 6 % de cette composante police. Dans le cadre de la reconfiguration de la Force de l'ONUCI, des changements ont été apportés dans les domaines de responsabilité des unités de police constituées afin de renforcer leur capacité opérationnelle et leur mobilité.

67. La police de l'ONUCI a continué d'appuyer et de conseiller les forces de sécurité et de maintien de l'ordre ivoiriennes, notamment en effectuant des patrouilles conjointes ou en menant des activités de conseil et de formation ou en partageant les mêmes locaux dans les postes de police et les brigades de gendarmerie de l'ensemble du pays. La formation au maintien de l'ordre a été renforcée pour la police nationale et la gendarmerie en vue de l'élection de 2015.

Déontologie et discipline

68. L'ONUCI a continué de s'employer à assurer le respect de sa politique de tolérance zéro concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles et autres fautes

commises. Pendant la période considérée, un membre du personnel civil national de l'ONUCI a fait l'objet d'une allégation d'inconduite sexuelle.

Protection des civils

69. Pendant la période considérée, 30 membres du personnel des Nations Unies ont suivi des cours de formation des formateurs en matière de protection des civils, conformément à la stratégie de la Mission visant à rationaliser les activités liées à la protection des civils. L'ONUCI a également dispensé une formation en matière de protection des civils à 171 membres des forces de sécurité et de défense nationales et l'a renforcée par des patrouilles conjointes.

XIII. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

70. La criminalité est restée une préoccupation majeure, en particulier dans le nord et l'ouest du pays. Entre le 1^{er} mai et le 1^{er} décembre, 8 membres du personnel des Nations Unies ont été victimes d'actes criminels, à savoir un vol dans la rue, six cambriolages à domicile et un braquage et vol de véhicule. Deux membres du personnel de la Force de l'ONUCI sont décédés des suites d'un accident de la route et un membre du personnel civil national et un membre du service civil international sont décédés de maladies. Le 2 septembre, à Daloa, un individu armé a braqué un membre du personnel à bord de son véhicule et volé plus de 75 millions de francs CFA (environ 150 000 dollars) qui devaient être distribués à titre d'indemnités aux participants au programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration. L'ONUCI a depuis lors revu ses protocoles de gestion de trésorerie. À Danané, les ex-combattants ont protesté contre les retards de paiement de leurs indemnités.

71. Afin de limiter les conséquences pour la sécurité de l'épidémie d'Ebola dans certaines parties d'Afrique de l'Ouest, l'ONUCI et l'équipe de pays des Nations Unies ont établi des plans d'urgence et mis en place des mesures pour renforcer les capacités de prévention, de préparation et d'intervention.

XIV. Observations

72. La Côte d'Ivoire continue de faire des progrès importants sur la voie de la réconciliation, de la normalisation et de la reprise économique. Il convient de féliciter le Gouvernement ivoirien pour ses efforts visant à apaiser les tensions politiques, consolider les acquis obtenus de haute lutte et accélérer la reprise économique. Plus que jamais, la Côte d'Ivoire se rapproche de l'idée du Président Ouattara d'une économie ivoirienne émergente d'ici à 2020.

73. À moins d'un an de l'élection présidentielle de 2015, il est de plus en plus important que toutes les parties restent ouvertes à un dialogue politique constructif, qui fait partie intégrante du processus plus large de réconciliation nationale. Des mesures importantes ont été prises en vue de combler les divergences persistantes entre le Gouvernement et l'opposition politique, ce dont je me félicite. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire, s'agissant notamment de mettre en place le cadre juridique des élections et de parvenir à un accord sur des réformes essentielles, comme celles relatives à la nationalité et aux questions foncières, toutes choses qui devraient être réalisées avec la participation de tous.

74. L'élection présidentielle de 2015 constituera un test important pour la Côte d'Ivoire, car elle montrera si la stabilité du pays est durable, si ses institutions démocratiques sont solides et si le peuple ivoirien est prêt à entamer un nouveau chapitre après le conflit. C'est pourquoi je me félicite des mesures prises pour mettre en place le cadre juridique pour la tenue de ces élections, y compris la législation visant à réformer la Commission électorale indépendante et la décision de l'opposition de participer de manière constructive aux travaux de la Commission. Je demande instamment à toutes les parties prenantes d'œuvrer ensemble en vue de la tenue d'une élection pacifique, constructive et efficace, pour le bien de tous les Ivoiriens. Dans le même temps, je suis profondément préoccupé par la recrudescence des discours incendiaires, en particulier en ce qui concerne les questions électorales, et j'exhorte les acteurs politiques et les médias à s'abstenir de diffuser des informations incendiaires préjudiciables à la stabilité sociale et politique en Côte d'Ivoire. Compte tenu de l'importance de l'élection de 2015, l'ONU devrait répondre favorablement à la demande d'assistance électorale formulée par les autorités ivoiriennes, et je demande au Conseil de sécurité d'élargir le mandat de la mission de façon à lui permettre de fournir l'assistance électorale voulue, comme indiqué au paragraphe 63 ci-dessus.

75. Traduire en justice les auteurs présumés de violations des droits de l'homme commises pendant la crise postélectorale, quels que soient leur statut ou leur appartenance politique, contribuerait pour beaucoup à panser les blessures du passé et à favoriser la réconciliation. Je réaffirme que la justice doit être impartiale, afin d'améliorer les perspectives de réconciliation nationale. Je tiens à féliciter la Commission Dialogue, vérité et réconciliation, dont le mandat a pris fin le 28 septembre, d'avoir efficacement rempli son rôle dans le processus de réconciliation, notamment en favorisant la cohésion sociale au niveau local. J'encourage la Commission à présenter son rapport au Président dès que possible, car ses recommandations seront essentielles pour garantir des recours effectifs aux victimes de violations des droits de l'homme.

76. Dans le même temps, je demeure profondément consterné par le retard pris dans les enquêtes concernant plusieurs affaires importantes, notamment le meurtre de sept soldats de la paix en juin 2012 et l'attaque contre le camp de déplacés de Nahibly en juillet 2012. J'exhorte le Gouvernement à faire tout son possible pour que les auteurs de ces graves violations du droit international soient traduits en justice sans plus tarder. Parallèlement, je me félicite de la poursuite de la coopération entre la Cour pénale internationale et les autorités ivoiriennes et des progrès réalisés par les deux systèmes de justice, nationale et internationale.

77. L'amélioration de la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire est à saluer, mais je demeure profondément préoccupé par les informations faisant état d'exécutions sommaires, d'arrestations arbitraires, de torture et de détentions illégales, ainsi que par le faible taux de poursuites, en particulier en ce qui concerne la violence sexuelle et sexiste. Ces violations peuvent s'intensifier à l'approche de l'élection de 2015. Il est impératif, pour que la Côte d'Ivoire se relève pleinement du conflit passé, que les droits fondamentaux de tous les citoyens soient respectés. Par ailleurs, j'engage le Gouvernement à assurer le respect du droit à une procédure régulière des personnes en détention, quels que soient les faits qui leur sont reprochés. Je me réjouis des efforts faits pour améliorer le fonctionnement des mécanismes nationaux consacrés aux droits de l'homme.

78. Des efforts importants ont été déployés pour consolider l'action menée par le Gouvernement en vue de réformer le secteur de la sécurité, dont l'élaboration d'une stratégie de sécurité nationale. Je demande instamment au Gouvernement de veiller à ce que la stratégie soit pleinement mise en œuvre, le but étant de rétablir la confiance du public dans les forces de défense et de sécurité ivoiriennes. Dans le même temps, je me félicite de l'objectif ambitieux que le Gouvernement s'est fixé de désarmer tous les ex-combattants d'ici à juin 2015, et je réaffirme l'appui de l'ONU à la réalisation de cet objectif et à la réinsertion du reste des ex-combattants par la suite. Toutefois, il serait tout aussi important que les partenaires internationaux fournissent un appui, notamment dans le cadre de la planification conjointe et de la coordination.

79. Pour consolider la paix, il faudra progresser davantage dans la recherche de solutions aux causes profondes du conflit en Côte d'Ivoire, en particulier en ce qui concerne la terre et la nationalité. Je suis heureux de constater que les conflits intercommunautaires, facteur d'instabilité, ont baissé au cours de la période considérée. Toutefois, je demeure préoccupé par le fait que dans le pays, en particulier dans l'ouest, des poches continuent d'être le théâtre de crimes violents. En dépit de quelques améliorations observées sur le plan de la sécurité, la situation dans l'ouest, en particulier dans la zone située à proximité de la frontière avec le Libéria, demeure imprévisible.

80. La flambée de maladie à virus Ebola a eu des conséquences dévastatrices pour l'Afrique de l'Ouest. Bien qu'elle n'ait enregistré aucun cas, en tant que pays voisin de trois pays touchés, la Côte d'Ivoire a mis en place des mesures strictes pour enrayer la propagation du virus. Les réfugiés ivoiriens se trouvant dans les pays touchés ne sont pas en mesure de rentrer, et les moyens d'existence des communautés frontalières sont de plus en plus exposés. Il est important de veiller à ce que des dispositions soient prises pour renforcer la résilience des populations touchées par des mesures visant à atténuer les risques de l'Ebola. Dans le même temps, je salue les efforts déployés par les autorités ivoiriennes pour renforcer leur préparation et leurs capacités d'intervention, avec l'appui des donateurs et de l'ONU. Je demande aux partenaires de soutenir généreusement les efforts importants entrepris par les pays non encore touchés mais à risque, car cela contribuerait à faire en sorte que cette odieuse maladie ne réduise pas à néant les acquis du maintien de la paix en Afrique de l'Ouest.

81. Je tiens à exprimer ma gratitude à ma Représentante spéciale pour la Côte d'Ivoire, Aïchatou Mindaoudou, pour la façon exemplaire dont elle dirige l'ONUCI. Je suis également reconnaissant à l'ensemble des membres du personnel civil et en tenue des Nations Unies, aux pays qui fournissent des contingents et du personnel de police, à l'Union africaine, à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, à l'Union du fleuve Mano et aux organisations régionales, aux partenaires multilatéraux et bilatéraux, aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales et à tous les autres partenaires pour le soutien précieux qu'ils apportent à la Côte d'Ivoire.

Annexe

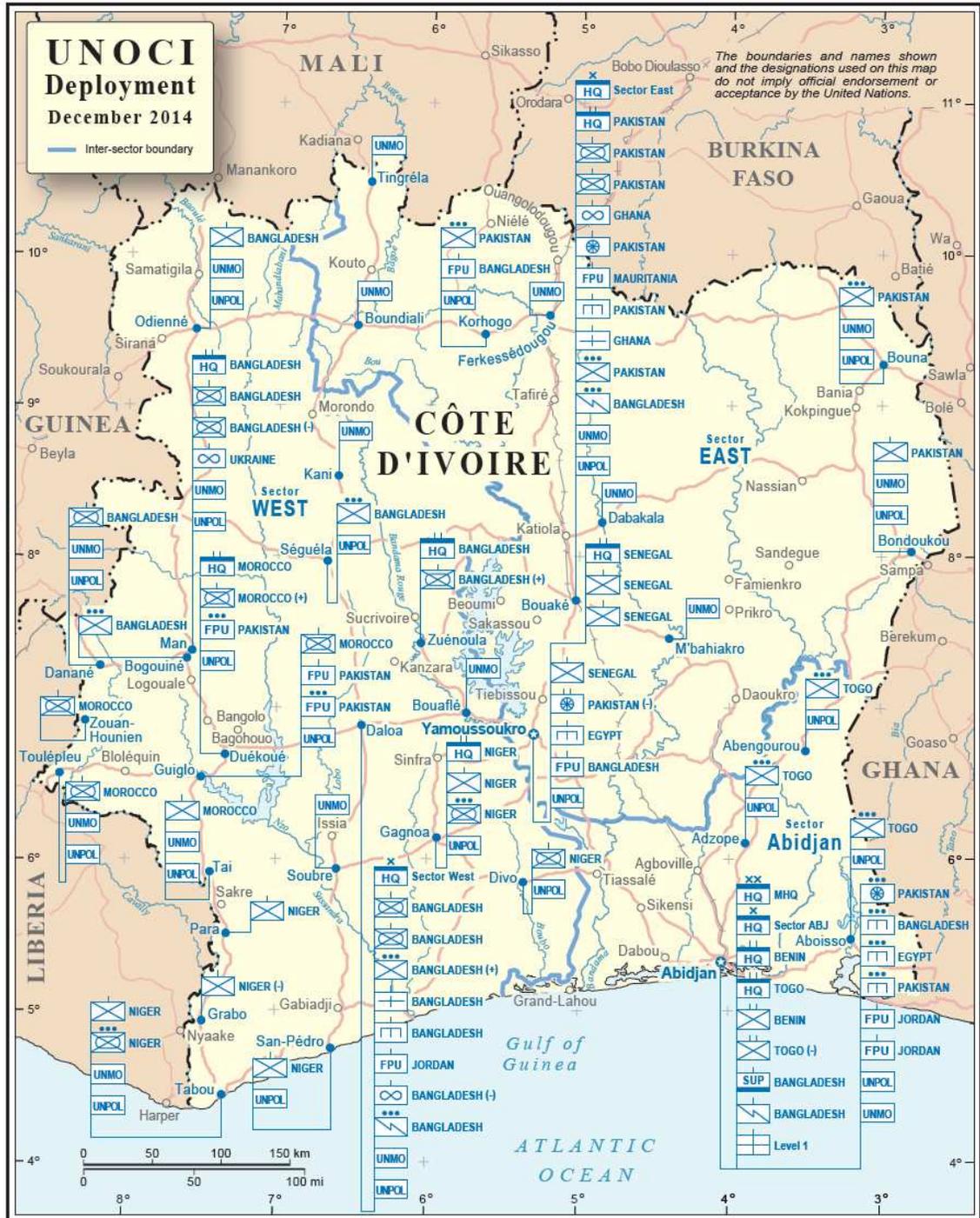
Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire : effectifs militaires et de police

(Au 1^{er} décembre 2014)

Pays	Composante militaire				Composante police	
	Observateurs militaires	Officiers d'état-major	Soldats	Total	Unités de police constituées	Policiers
Argentine						3
Bangladesh	10	9	1 660	1 679	180	
Bénin	9	7	372	388		40
Bolivie (État plurinational de)	3			3		
Brésil	4	3		7		
Burkina Faso						23
Burundi						38
Cameroun	1			1		3
Chine	4			4		
Djibouti						17
Égypte	-	1	175	176		28
El Salvador	3			3		
Équateur	2			2		
Espagne		1		1		
Éthiopie	2			2		
Fédération de Russie	8			8		
France		7		7		8
Gambie	3			3		
Ghana	5	6	150	161		6
Guatemala	5			5		
Guinée	3			3		10
Inde	9			9		
Irlande	2			2		
Jordanie	9	10	19	38	480	7
Madagascar						3
Malawi	3	2		5		
Maroc		3	719	722		
Mauritanie					139	
Namibie	2			2		
Népal	3	1		4		
Niger	5	2	867	874		20
Nigéria	1			1		4
Ouganda	5	2		7		
Pakistan	12	16	1084	1 112	190	
Paraguay	7	2		9		
Pérou	2			2		
Philippines	3	3		6		
Pologne	2			2		

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>				<i>Composante police</i>	
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>	Total	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Policiers</i>
République centrafricaine						6
République de Corée	2			2		
République démocratique du Congo						8
République de Moldova	4			4		
Roumanie	6			6		
Rwanda						41
Sénégal	8	6	453	467		36
Serbie	3			3		
Suisse						1
Tanzanie	1	2		3		
Tchad	4	1		5		10
Togo	7	7	464	478		23
Tunisie	7	3		10		15
Turquie						11
Ukraine		2	31	33		13
Uruguay	2			2		
Vanuatu						3
Yémen	9	1		10		11
Zambie	1			1		
Zimbabwe	2			2		
Total	183	97	5 994	6 274	989	388

Carte



Map No. 4220 Rev. 51 UNITED NATIONS
December 2014 (Colour)

Department of Field Support
Cartographic Section